



Règlement des Foulées Guinoises

Le 24 Mars 2024 à Guînes



Modalités d'inscriptions :

- D'ores et déjà via le site Internet de Chronopale
 - <https://www.chronopale.fr/>
 - [Foulées Guînoises 2024 \(njuko.net\)](https://www.njuko.net)

Distances, horaires et départs :

Course1	9h	400 m	Baby Athlé	2018 et après	Gratuit
Course2	9h10	800m	Eveil athlé	2015-2017	Gratuit
Course3	9h20	1550m	Poussins	2013-2014	Gratuit
Course4	9h30	2350m	Benjamins	2011-2012	Gratuit
Course5	10h30	5km	Minimes à vétérans	2010 et avant	5€
Course6	10h30	10km	Cadets à Vétérans	2008 et avant	10€

Modalités médicales d'inscription :

- **Non licenciés** : Certificat médical valide stipulant « Apte à la pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs inscrits sur le 5 et 10kms.
- **Licenciés** : Licence en cours de validité FFA, UNSS ou UFOLEP.

REGLEMENT INTERIEUR :

- **ARTICLE 1 :**
 - Les Foulées Guînoises est un évènement organisé par le club d'athlétisme de La Patriote Cross de Guînes, également organisateur de l'évènement de la Fores'Trail en Juin en forêt domaniale de Guînes.
 - Les Foulées Guînoises est un évènement se déroulant en Ville de Guînes sur route 80% et chemin 20% pour les courses 5 & 6, les parcours enfants se dérouleront autour de la piste et partiellement sur chemin pour les courses 3 & 4.
 - Les passages sur route seront partagés avec les habitants, la circulation sera gérée par les bénévoles et signaleurs.
 - Personne à contacter sur place :
 - Président : Mickaël Vitry 0767454141
 - Secrétaire : Matthieu Merlin 0617497847
- **ARTICLE 2 :**
 - Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutives à mauvais état de santé.
- **ARTICLE 3 :**
 - Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir avant et pendant l'épreuve.
- **ARTICLE 4 :**
 - **Annulation :**
 - Si les conditions climatiques sont désastreuses (tempête, parcours impraticable...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs, si la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués (hors frais de gestion), aucune indemnité ne pourra être réclamée ou versée.

- **ARTICLE 5 :**
 - Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du sport, seules les licences suivantes seront acceptées :
 - Licence FFA Compétition, ou Santé Loisir (option Running) ou Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
 - Licence FFTRI.
 - Licence UNSS.
 - Licence FSCF, FSGT, UFOLEP.
 - La mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

- **ARTICLE 6 :**
 - **Dossards :**
 - Le retrait des dossards se fera à partir du samedi 23 mars de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 aux locaux du club de la Patriote Cross de Guînes Rue Léo Lagrange 62340 Guînes.
 - Il sera possible de retirer les dossards le jour de l'évènement jusque 1h00 avant le départ de chaque course.
 - Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'évènement jusque 1h00 avant le départ de chaque course, majoration de 2€ sur le prix initial.
 - Lors du retrait du dossard, le participant devra présenter une pièce justificative ainsi que la confirmation d'inscription (reçu au préalable par mail via Chronopale).
 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser la distribution d'un dossard sans pièce justificative présentée lors du retrait.
 - Le dossard devra être visible sur la poitrine, non plié, non masqué afin que les organisateurs puissent vous aiguiller sur les différents sas à l'arrivée (1 tour pour les 5kms / 2 tours pour les 10kms)

- **ARTICLE 7 :**
 - **Chronométrage**
 - Le chronométrage sera assuré par la société Chronopale au moyen d'une puce électronique à fixer sur l'une de vos chaussures (système de fixation non fourni)

- **ARTICLE 8 :**
 - Dans le cadre des premiers secours, les ambulances Guînoises seront présentes lors de l'édition afin d'intervenir en cas de nécessité.

- **ARTICLE 9 :**
 - **Ravitaillements**
 - Un ravitaillement liquide et solide sera disponible à l'arrivée « uniquement pour les participants ».
 - Toute sortie du stand ravitaillement sera définitif afin d'éviter de gêner le flux d'arrivée.

- **ARTICLE 10 :**
 - **Les récompenses :**
 - 5 & 10kms : Les 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course seront récompensés (Soit Q :12).
 - Enfant : Les 3 premiers enfants de chaque course seront récompensés (Soit Q :12).
 - **Lots des participants**
 - Tous les participants des 5 et 10kms recevront un T-shirt à l'effigie de l'évènement.
 - Tous les enfants recevront une médaille ainsi qu'un tote bag à l'effigie de l'évènement.

- **ARTICLE 11 :**
 - **Commodités et Animations**
 - Des sanitaires, douches, vestiaires seront disponibles pour les participants aux différentes épreuves au lieu de retrait des dossards (locaux du club de la Patriote Cross de Guînes)
 - Un stand boisson sera à votre disposition sur la place du village d'arrivée pour vous rafraîchir (les prix seront affichés sur le stand).
 - Une restauration de type friterie ou similaire sera possible sur la place du village pour les participants et accompagnants (les prix seront affichés sur le stand).

- **ARTICLE 12 :**
 - **Droit à l'image**
 - En participant à l'épreuve, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.
 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.